



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 27 août 2019 à 19 h en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Présences : Monsieur Pierre Séguin, maire
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale

Absences : Madame Nancy Pelletier, conseillère
Madame Lucie Coallier, greffière

Pour cette séance, madame Nancy Forget, directrice générale, agit aussi à titre d'assistante-greffière.

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié par la greffière par intérim à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Séguin, agissant à titre de président de l'assemblée, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

19-08-340 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Marc Deslauriers et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 août 2019 à 19 h tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

À 19 h 02, monsieur le conseiller Kim Comeau arrive dans la salle des délibérations et prend son siège.

19-08-341 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - MOHAMED ELRIDY - CHARGÉ DE PROJETS - EMBAUCHE**

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Karine Bérubé et résolu:

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Mohamed Elridy pour agir à titre de chargé de projets des Services techniques, travaux publics et embellissement.

QUE le contrat débute rétroactivement le 19 août 2019 et se termine le 31 décembre 2019.

D'AUTORISER monsieur Pierre Séguin, maire, et madame Nancy Forget, directrice générale, à signer, au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Mohamed Elridy pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, la période de questions n'a donc pas lieu.

19-08-342 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 19 h 05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE